

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 février 2024

Lancement d'un appel à candidatures pour le déploiement d'un dispositif de prêts bonifiés au bénéfice du secteur viticole

La succession des crises inflationniste, sanitaire et climatique exacerbe les difficultés structurelles dans certains bassins viticoles créant une situation de crise persistante pour cette filière majeure de l'économie française. Ces tensions affectent la trésorerie des entreprises viticoles alors que nombre d'entre elles doivent rembourser des emprunts bancaires, souscrits suite à la crise de la Covid-19 ou à la guerre en Ukraine.

Conformément à l'engagement du président de la République lors du salon international de l'agriculture en 2023 d'accompagner les viticulteurs dans le remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE), le Gouvernement souhaite donc mettre en place un dispositif de prêts bonifiés à 2,5% afin de permettre aux viticulteurs et aux coopératives viticoles d'étaler dans le temps leurs obligations bancaires et ainsi de libérer de la trésorerie. Ce dispositif serait adossé au régime de minimis agricole et entreprises.

L'objectif de cet appel à candidatures est d'identifier des établissements de crédit ou groupes bancaires intéressés pour accorder des prêts bonifiés aux viticulteurs et aux coopératives viticoles. Depuis un an, le Gouvernement a été au rendez-vous des besoins de la filière à travers le déploiement d'une campagne de distillation de crise de 200 millions d'euros, un plan d'arrachage sanitaire de 38 millions d'euros, un fonds d'urgence de 80 millions d'euros et un appui structurel de 150 millions d'euros en complément des crédits du programme national viti-vinicole de 250 millions d'euros pour mettre en œuvre une restructuration différée.

Le Gouvernement compte donc sur ces établissements pour être à leur tour au rendez-vous en distribuant ces prêts bonifiés financés par l'Etat et fortement attendus par les professionnels du secteur viticole.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau Tél: 01 49 55 59 74 cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr